



PROJET SIMANDOU : RISQUES ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ



La diversité biologique exceptionnelle de la Guinée est de plus en plus menacée par les activités humaines, notamment les grands projets miniers tels que le projet Simandou. Cette alerte résume les risques et les impacts du projet sur la biodiversité et propose des mesures de prévention et d'atténuation efficaces pour protéger les écosystèmes.

LE PROJET SIMANDOU EN BREF

Niché dans les montagnes boisées de Guinée, en Afrique de l'Ouest, se trouve ce qui serait le plus grand gisement inexploité de minerai de fer à haute teneur au monde. Le projet Simandou, l'un des plus ambitieux projets combinés d'exploitation minière et d'infrastructure du continent, couvre une superficie totale de 1 500 kilomètres carrés où le minerai sera extrait, traité puis transporté sur 650 kilomètres le long d'une ligne de chemin de fer traversant les habitats d'espèces menacées, les terres agricoles et les zones protégées du pays, avant d'arriver à un nouveau port en eau profonde situé dans les zones de pêche locales pour l'exportation.

Convoité depuis des décennies par des sociétés minières internationales, le projet est aujourd'hui porté par deux consortiums : Le géant minier australien Rio Tinto avec le producteur d'aluminium chinois Chinalco (Simfer) et le plus grand producteur d'aluminium chinois, Hongqiao avec une entité basée à Singapour, Winning (Winning Consortium Simandou ou WCS). Des rapports de presse indiquent que le plus grand producteur d'acier chinois, Baowu, est en pourparlers avec les deux consortiums. La construction a commencé sur la ligne ferroviaire et le port - dont le coût est estimé à 13 milliards USD - détenus par les deux consortiums et le gouvernement guinéen, ainsi que sur les blocs de WCS. Rio Tinto est en train de mettre à jour ses études afin de commencer la construction.

IMPACTS DU PROJET SIMANDOU SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La République de Guinée jouit d'une diversité biologique exceptionnelle, avec un écosystème riche en savanes, forêts denses humides et sèches, mangroves et zones humides. Le pays abrite 3 062 espèces végétales et 4 931 espèces animales, selon la monographie nationale publiée en 1997.

L'état de sa biodiversité présente un écosystème diversifié. Les principaux groupes sont les écosystèmes terrestres, d'eau froide, côtiers, aquatiques, insulaires et bâtis. La superficie de son réseau d'aires protégées, comprenant les aires protégées, les grandes forêts classées, les mangroves, les grandes zones humides, les forêts humides, les forêts galeries, les forêts sèches et les savanes, représente 15 % du territoire national, tandis que les écosystèmes d'eau douce constituent 1 161 cours d'eau répartis dans 23 bassins fluviaux, dont 14 sont internationaux. (Stratégie nationale pour la biodiversité, 2016).

Par ailleurs, la Guinée possède la plus grande population résiduelle de chimpanzés en Afrique de l'Ouest avec une population estimée à 17 700 individus selon une étude de Regnault & Boesch réalisée en 2012. (Ham, 1998 ; Kormos et al. 2003, Kühl et al. 2017).

En 2016, le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest a été classé "en danger critique d'extinction" sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

Les forêts classées de Ziama et de Diécké, dans le sud de la Guinée, abritent des espèces rares telles que des hippopotames nains, des panthères et des éléphants (Stratégie nationale sur la diversité biologique, 2016).

Une biodiversité menacée et sous pression

Les impacts directs et indirects des activités humaines, qu'elles soient artisanales ou industrielles, exercent une forte pression sur la biodiversité en Guinée.

Les ressources forestières, terres et forêts denses sèches, diminuent de 17% tous les 15 ans. La forêt dense humide, quant à elle, est passée de 14 millions d'hectares en 1967 à seulement 700 000 ha en 2002 (Stratégie nationale pour la biodiversité, 2016).

Il s'agit notamment de:

- La perte des terres arables des communautés sans véritable compensation ni mesures d'accompagnement ;
- L'inondation des plaines agricoles des communautés par les eaux usées provenant des activités de l'entreprise le long de la ligne de chemin de fer ;
- La réduction des rendements agricoles due à l'invasion des cultures/champs par la boue et la poussière causées par les activités de construction de la voie ferrée ;
- La perte et la destruction des filets de pêche et des pirogues à Kaback en raison des collisions avec les minéraliers en mer ;
- Les poissons sont chassés par le bruit des transporteurs lourds. Le passage des bateaux de la compagnie perturbe l'eau, obligeant les poissons à nager plus loin en mer ;
- Le déversement d'huiles usées en pleine mer par les bateaux de la compagnie, comme l'ont observé les pêcheurs de Kaback
- La perte de zones de pâturage et la migration du bétail vers d'autres zones de Madina-oula, en particulier ;

HIGH PROJECT RISKS FOR LIVELIHOODS

- Non-respect des engagements : Le risque principal est que les deux entreprises impliquées dans le projet Simandou ne respectent pas leurs engagements environnementaux et sociaux. En effet, elles appartiennent à des groupes d'entreprises qui ont déjà violé de tels engagements par le passé dans le cadre de projets en Guinée et ailleurs. C'est le cas de Winning en Guinée, selon les rapports de

Fédération internationale des droits de l'homme, Natural Justice et Human Rights Watch ; et pour Rio Tinto en Guinée, selon une plainte déposée auprès du médiateur de la Banque mondiale, et dans d'autres pays.

- Absence de cadre juridique national en matière de compensation et de réinstallation : Un autre risque pour les communautés vivant près de Simandou est que la Guinée ne dispose pas d'un instrument juridique clair et contraignant réglementant le processus d'acquisition de terres par les entreprises, ainsi que le processus de compensation, d'indemnisation et de réinstallation des personnes affectées par les projets. Cela pourrait permettre à Simfer et WCS d'exproprier des communautés en violation de leurs droits fondamentaux, malgré l'engagement des deux sociétés à respecter la législation guinéenne et les normes internationales, notamment la norme de performance 5 (PS5) de la Société financière internationale (SFI). Cependant, un cadre de référence appelé "Référentiel National de Compensation, d'Indemnisation et de Réinstallation" a été élaboré par un comité interministériel et validé en octobre 2022, dans l'attente de son adoption formelle. Ce Référentiel reflète le droit guinéen, le droit international et les bonnes pratiques internationales (BPI) en la matière, et devrait à ce stade s'appliquer à tous les projets.

- WCS's Resettlement Policy Framework: Land Acquisition, Compensation and Resettlement: WCS's commitment to land acquisition, compensation and resettlement appears to be in line with international standards. However, the framework document drawn up by the company raises a number of concerns:

1. Une liste de normes exhaustive et incertaine : Une analyse approfondie de la liste des engagements soulève des questions quant à la volonté réelle et aux possibilités pour WCS de mettre en œuvre cet ensemble de normes et de principes internationaux.

- 2. Manque de clarté des déclarations : WCS s'est limitée dans l'ensemble à des déclarations d'intention d'aligner le processus et les pratiques d'acquisition des terres, de compensation et de réinstallation sur les normes, en fournissant peu ou pas d'indications sur ce que les normes contiennent, comment et sur quels aspects spécifiques elles seront appliquées, comme dans l'extrait suivant du document : "WCS souhaite développer le projet Simandou conformément aux exigences de la SFI. En conséquence, WCS et le projet s'engagent à respecter les normes de performance (PS) de la SFI, PS1 et PS5 ". (Voir Chap 3, point 3.2.1, Page 26).



Advocates for
Community
Alternatives



Center for
TEA
Transnational Environmental Accountability

Questionnement sur le respect des engagements lors des évaluations initiales des actifs pour le chemin de fer et le port : Le cadre note que les études/évaluations des actifs communautaires pour compensation dans le cadre des projets de construction du chemin de fer et du port menées dans huit (8) préfectures ont duré 2 mois (mai-juin 2021). Bien que nous ne connaissions pas le nombre de consultants ni leurs méthodes de travail, cette durée comparée à l'étendue des zones concernées (650 km des

RISQUES ÉLEVÉS POUR LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉS AU PROJET

Le risque principal est que les entreprises et leurs sous-traitants continuent à violer leurs engagements environnementaux, d'autant plus que ces entreprises appartiennent à des groupes d'entreprises qui ont déjà violé de tels engagements sur des projets en Guinée et ailleurs dans le monde. C'est le cas de Winning en Guinée, selon les rapports de la Fédération internationale des droits de l'homme, Natural Justice et Human Rights Watch, et de Rio Tinto en Guinée, selon une plainte déposée auprès du médiateur de la Banque mondiale, et dans d'autres pays. Plus précisément, les risques sont les suivants :

- Sur les chimpanzés et autres primates : La voie ferrée reliant le site minier de la préfecture de Kérouané et le port minéralier de Senguélen dans la préfecture de Forécariah est susceptible d'avoir des effets dévastateurs, notamment la fragmentation des habitats des chimpanzés dans les zones de Kindia et Mamou traversées par l'infrastructure ferroviaire,

et des zones d'habitat proches de la zone minière de Kérouané, conduisant à leur disparition.

- Sur les chimpanzés et autres primates [carte Earth Insight à insérer] : La voie ferrée reliant le site minier de la préfecture de Kérouané et le port minéralier de Senguélen dans la préfecture de Forécariah est susceptible d'avoir des effets dévastateurs, notamment la fragmentation des habitats des chimpanzés dans les zones de Kindia et Mamou traversées par l'infrastructure ferroviaire, et des zones d'habitat proches de la zone minière de Kérouané, conduisant à leur disparition.
- Sur les zones protégées : Selon une analyse préliminaire de l'étude d'impact environnemental et social de WCS sur la biodiversité, le chemin de fer coupera en deux l'important paysage transfrontalier Outumba-Kilimi-Kuru Hills-Pinselli-Soya (OKKPS, 7 500 km²).

Cela conduira sans aucun doute à la fragmentation de la forêt et à la perturbation de l'écosystème dans cette région, qui comprend des zones tampons et des corridors forestiers importants pour la résilience climatique en Guinée et en Sierra Leone, et pour la protection des habitats naturels restants pour la conservation de plusieurs espèces animales, y compris neuf espèces de primates. Le projet de chemin de fer, qui longe le massif du Kounoukan, menace l'importante communauté végétale du Kounoukan, avec ses trente-et-une (31) espèces végétales menacées et huit (8) espèces endémiques. Le défrichement de zones forestières pour l'exploitation du minerai de fer dans la zone minière, notamment dans les localités de Kounsankoro, .

- Damaro Lenko, Moribadou, Traorela, etc., et dans les zones traversées par la voie ferrée, entraînera sans aucun doute la perte et la fragmentation d'habitats naturels importants, perturbant les écosystèmes, affectant la biodiversité et entraînant des conséquences écologiques à long terme. Le projet menace d'autres aires protégées, telles que le parc national du Haut Niger (Mamou), dont la partie sud sera traversée par la voie ferrée, et l'aire protégée de Farenta. Ces zones abritent également des espèces animales telles que les hippopotames, les buffles, les cobas, les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, etc. Le Pic de Fon et le Mont Béro sont situés sur les blocs 3 et 4
- Sur la zone portuaire (Senguélen) : La construction du port, l'installation d'infrastructures connexes et les activités de transport nécessitant des travaux de déblaiement et de remblaiement entraîneraient la disparition des mangroves,
- l'élimination d'espèces de poissons et la réduction de la zone inondable, qui sont des zones de repos et de reproduction pour les poissons et les crustacés.
- Flux migratoires : Le projet Simandou entraînera un flux migratoire important dans la région. Cela augmente le risque d'une intensification de la chasse aux primates et à d'autres animaux, et d'une forte diminution des populations restantes d'espèces menacées dans la chaîne de montagnes du Simandou.

Les limites de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) : Une analyse de l'étude d'impact environnemental et social réalisée par WCS et présentée aux parties prenantes lors d'un atelier les 18 et 19 octobre 2022 a révélé qu'une évaluation de l'impact des activités minières sur ces espèces menacées n'avait pas été réalisée. L'analyse a également révélé que l'étude de la période hivernale n'avait pas été réalisée. Ces lacunes majeures nous amènent à conclure que les plans proposés par WCS pour atténuer les impacts du projet sur la biodiversité sont donc inadéquats, et qu'en conséquence, l'extraction du minerai de fer et la construction et l'exploitation des infrastructures associées au projet auraient des impacts dévastateurs sur l'environnement et la biodiversité importante si ces lacunes ne sont pas corrigées maintenant, étant donné que les activités du projet telles que la construction du chemin de fer et du port minéralier sont déjà en cours.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1) Conclusions

Conscient de l'importance de l'écosystème et de la diversité biologique dans et autour de la zone globale du projet, il y a tout lieu de croire que le développement du projet Simandou dans ses différentes phases aura un impact sur cet important milieu récepteur, qui comprend des espèces animales et végétales considérées comme menacées et/ou endémiques. La vie des communautés vivant à proximité du site du projet sera également menacée, compte tenu de leur dépendance à l'égard de ce milieu biologique, qui leur fournit d'importants services écosystémiques.

AU GOUVERNEMENT ET À SES SERVICES COMPÉTENTS

- Renforcer le cadre suivant les engagements légaux et contractuels de WCS et Rio Tinto en matière de gestion de la biodiversité;
- Veiller au respect des obligations énoncées dans le Code de l'environnement 2019, ainsi que des conventions et engagements internationaux ratifiés par la Guinée en matière de protection de la biodiversité.
- Exiger des entreprises qu'elles réalisent des audits périodiques de leurs performances environnementales et sociales et imposer des sanctions en cas de non-respect des engagements.

À RIO TINTO ET A WINNING CONSORTIUM SIMANDOU:

- Réaliser une étude spécifique sur les chimpanzés dans le paysage de l'OKKPS afin de déterminer leur présence et leur répartition dans ce paysage.
- Réaliser une évaluation complète des services écosystémiques de la zone du projet, en alignant le projet sur les normes de performance de la SFI (PS6).
- Mettre à jour l'évaluation de l'impact sur la biodiversité et les plans de gestion existants pour toutes les composantes du projet afin de tenir compte des critiques et des recommandations formulées lors des ateliers de présentation des rapports sur la gestion de la biodiversité en octobre 2022.
- Compléter l'ESIA pendant la période hivernale afin d'assurer une collecte de données et une évaluation efficaces de tous les risques et impacts du projet sur la biodiversité ;
- Élaborer un plan d'action détaillé conforme aux normes requises (PS6) en matière de gestion de la biodiversité ;
- Inclure une étude complète sur la chasse et la viande de brousse.
- Assurer la participation effective des communautés locales et des ONG dans le processus de mise à jour de l'ESIA.

AVERTISSEMENT : CETTE FICHE TECHNIQUE A ÉTÉ ÉLABORÉE SUR LA BASE DES INFORMATIONS DISPONIBLES À LA DATE DE PUBLICATION ET SERA MISE À JOUR LE CAS ÉCHÉANT.



Advocates for
Community
Alternatives



Center for
CTEA
Transnational Environmental Accountability